

COMMUNE DE L'ÉTOILE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

Mercredi 20 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal de la Commune de L'Étoile, légalement convoqué, s'est réuni ce jour sous la présidence de Monsieur Christian BRENIAUX, Maire.

Présents : Mmes M.DULLIN – H.LAMARD – F.PONCET – I.THEVENET – S.IONATA - A.SPIES – J.PISKIN – E.POINAS

MM. J-G.ROBLIN – T.BAILLY – J-M.GAVAND

Excusés : G.TREBOUTE (pouvoir à J-G.ROBLIN) – G.MAUGEIN (pouvoir à C.BRENIAUX) – R.BASSARD (pouvoir à J-M.GAVAND)

Secrétaire de séance : T.BAILLY

Ouverture de la séance par l'approbation du compte rendu du 22 novembre 2017.

Ordre du jour :

- Pauline PELLIGAND : prolongation congé parental
- ECLA : transfert instruction des permis de construire au pays Lédonien
- SICOPAL : adhésion de la commune de Ravilloles
- PLU St Germain les Arlay
- Report crédit budgétaire 2017 au budget 2018
- Décision modificative
- Dossiers en cours
- Demandes de la population
- Informations et questions diverses

PAULINE PELLIGAND : PROLONGATION CONGÉ PARENTAL

Monsieur le Maire rappelle que Pauline PELLIGAND a pris une 1^{ère} période de congé parental de septembre à décembre 2017.

Elle a fait part de son souhait de prolonger son congé parental jusqu'au 31 juillet 2018, ainsi qu'une demande pour passer en congé parental à temps partiel, à compter de mai 2018, seulement sur le temps de travail de la cantine.

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible d'une reprise à temps partiel uniquement sur la partie restauration scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **PREND** note de la prolongation de son congé parental
- **DIT** qu'une reprise en congé parental à temps partiel n'est pas possible
- **DIT** que son congé parental sera donc du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018

Monsieur le Maire propose que son remplacement soit à nouveau assuré par Mme Isabelle BEZ. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reconduction horaire pour Madame BEZ
- **DIT** qu'un avenant sera pris à son contrat, pour la période du 1^{er} janvier au 31 juillet 2018
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

ECLA : TRANSFERT INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE AU PAYS LEDONIEN

Par délibération en date du 27 août 2014, la commune de L'Etoile a confié à ECLA, l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols situés sur son territoire.

Par délibération en date du 6 décembre 2016, le comité syndical du PETR a été habilité pour assurer l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol.

Le bureau élargi d'ECLA a émis un avis favorable pour que l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol soit mutualisée au sein d'un service à l'échelle du Pays.

En application de l'article R423-15 C. du code de l'urbanisme, l'autorité compétente, à savoir le Maire, peut charger les services d'un syndicat mixte, des actes d'instruction des autorisations d'urbanismes délivrées au nom de la commune et la concernant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de confier, par convention avec le PETR, l'instruction des autorisations d'occupation du sol déposées sur son territoire,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette décision

SICOPAL : ADHÉSION COMMUNE DE RAVILLOLES

Lors du conseil syndical du 14 novembre 2017, il a été approuvé l'adhésion de la Commune de Ravilloles.

Suivant l'article L.163-15 du code des communes « La délibération du Comité doit être notifiée aux maires de chacune des communes syndiquées. Les conseils municipaux doivent obligatoirement être consultés dans un délai de 3 mois, à compter de cette notification ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de Ravilloles auprès du SICOPAL.

PLU ARLAY

Le conseil municipal d'Arlay, par délibération du 24 novembre 2017 a acté le projet de révision du PLU de la commune.

La commune d'Arlay, étant limitrophe à L'Etoile, il convient que cette dernière émette un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le PLU d'Arlay.

REPORT CRÉDIT BUDGÉTAIRE 2017 AU BUDGET 2018

Monsieur le Maire explique que la parcelle située au bout de l'école élémentaire et du cimetière est en limite de propriété avec David Geneletti. Ce dernier a enlevé la clôture de séparation, près des escaliers menant à la cour de l'école (elle lui appartenait).

Afin de pouvoir réinstaller une nouvelle, un bornage a été effectué.

Afin de pouvoir engager, liquider et mandater les factures d'investissement, ainsi que de percevoir les recettes, il est nécessaire de procéder à des ouvertures de crédit avant le vote du budget.

Il est rappelé que les crédits ouverts ne doivent pas dépasser le montant total des crédits non utilisés pour chacun des chapitres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **DÉCIDE** de l'ouverture du crédit suivant :
 - o 1 144 € à l'article 2031
- **D'INSCRIRE** ces crédits au budget primitif 2018
- **D'AUTORISER** M. le maire à signer toutes pièces utiles à ce cadre

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a pas assez de crédit sur les chapitres 011 (charges à caractère général) et 65 (autres charges de gestion courante) pour régler les différentes factures restantes. Une décision modificative doit être prise :

Fonctionnement	Montants
R 7022	+ 15 000 €
D 65548	+ 5445 €
D 6042	+ 9 555 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve cette décision modificative.

COMMISSIONS MUNICIPALES

COMMISSION COMMUNICATION, CULTURE ET AFFAIRES SCOLAIRES (F. PONCET) :

Horaires garderie : suite aux conseils des écoles, un sondage a été effectué auprès des familles afin de savoir si elles souhaiteraient un élargissement des horaires de la garderie du soir (fermeture à 18h30 au lieu de 18h15).

Sur 68 familles, 47 ont répondu. 15 seulement souhaiteraient un horaire à 18h30. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de garder l'horaire de fermeture actuel, à savoir 18h15.

INFORMATIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Vente consorts PIPOZ/VINCENT Julie : 269 rue de la Chevalière

La commune ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

La date des vœux est fixée au **samedi 6 janvier à 18h**

La réunion est levée à 22h20

Prochaine réunion le mercredi 24 janvier à 20h30

Les conseillers

Le Maire